



**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Louise le 4 juillet 2023 à 20h00, en la salle du Conseil municipal, située au 80, route de la Station à Sainte-Louise et à laquelle sont présents :**

Siège #1 - René Castonguay  
Siège #2 - Arnaud Caron-Daneault  
Siège #3 - Pierre Lizotte  
Siège #4 - Marc-André Dufour  
Siège #5 - Denis Boies  
Siège #6 - Alain Bois

Est absent :  
Normand Dubé

**Tous formants quorum** sous la présidence de M. Denis Boies, maire suppléant. Est aussi présente, Mme Margot Rossignol à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, M. Denis Boies, maire suppléant déclare la séance ouverte.

**2023-07-01**

**2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Lizotte et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2023
- 4 - PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES
  - 4.1 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE JUILLET 2023
- 5 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 6 - VOIRIE
  - 6.1 - COMPTE RENDU DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS
- 7 - SERVICE INCENDIE
  - 7.1 - COMPTE RENDU DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE
- 8 - MRC
  - 8.1 - COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DES MAIRES
- 9 - COMITÉS
  - 9.1 - COMPTE RENDU DES DIFFÉRENTS COMITÉS
    - 9.1.1 - COMPTE RENDU DU COMITÉ D'AUDIT
- 10 - AFFAIRES COURANTES
  - 10.1 - OCTROI DU CONTRAT DE RÉFECTION DU VERSANT OUEST DE LA SALLE DU 125E
  - 10.2 - MARCHÉ AUX CAISSONS
  - 10.3 - PAVAGE DE DIVERSES ROUTES / DIRECTIVE DE CHANTIER DC-002
  - 10.4 - MRC DE L'ISLET / ACHATS REGROUPÉS DU SERVICE INCENDIE
  - 10.5 - REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LA ROUTE DE L'ÉGLISE / DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1
  - 10.6 - DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ / ARBRE-ÉVOLUTION COOP DE SOLIDARITÉ
  - 10.7 - APPUI À LA DEMANDE DE FINANCEMENT D'ARBRE-ÉVOLUTION COOP DE SOLIDARITÉ DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DE L'ISLET

10.8 - FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR VACANCES ESTIVALES

- 11 - VARIA
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2023-07-02

**3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par le *Code municipal du Québec*, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 juin 2023, en ont pris connaissance et ainsi dispensent d'en faire lecture.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alain Bois et unanimement résolu d'adopter ledit procès-verbal, tel qu'il apparaît au Registre des procès-verbaux de la Municipalité.

**4. PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

2023-07-03

**4.1 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE JUILLET 2023**

Il est proposé par M. René Castonguay et unanimement résolu d'approuver, telle que déposée, la liste des comptes payés au cours du mois de juin 2023 ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2023, pour les montants suivants, savoir :

Comptes payés au cours du mois de juin 2023 :	198 914.24\$
Comptes à payer pour le mois de juillet 2023 :	91 441.18\$
Total des salaires pour le mois de juin 2023 :	25 322.44\$
<b>GRAND TOTAL :</b>	<b>315 677.86\$</b>

Les listes de dépenses mensuelles et incompressibles sont disponibles, sur demande, au bureau municipal.

Les comptes payés et les salaires versés au cours du mois de juin 2023 et ceux à payer pour le mois de juillet 2023 ont été vérifiés par le Comité d'audit.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, Margot Rossignol, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles et suffisants pour assumer les dépenses apparaissant à la liste des comptes à payer et à celle des déboursés pour le mois de juillet 2023.

(signé) Margot Rossignol \_\_\_\_\_

Margot Rossignol  
Directrice générale et greffière-trésorière

**5. PÉRIODE DES QUESTIONS**

Aucune question n'est formulée et/ou adressée aux membres du Conseil.

**6. VOIRIE**

**6.1 - COMPTE RENDU DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS**

M. Hervé Labbé explique les problèmes mécaniques du camion Sterling; des problèmes liés au radiateur et au ventilateur et relate que suite à l'inspection faite par Service routier Éric Robichaud, la tête du moteur semble toujours intacte.

Les priorités en lien avec la chaussée sont:

- travailler les fossés et le ponceau du 4e Rang Est pour faciliter l'écoulement printanier et en prévenir les dommages;
- boucher les trous à l'asphalte autour de l'église et de l'école L'Orée-des-bois; et
- rapiécer le 4e Rang Ouest et les autres tronçons de route abimés avec l'équipe de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies.

M. Labbé dit avoir observé la tour de fréquence radio du garage municipal. Cette dernière n'est plus sécuritaire, il faut la changer, l'installer ailleurs et/ou autrement ou, si c'est possible, utiliser celle des pompiers qui se trouve au limite de Saint-Roch-des-Aulnaies.

## **7. SERVICE INCENDIE**

7.1 - COMPTE RENDU DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

## **8. MRC**

8.1 - COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DES MAIRES

## **9. COMITÉS**

9.1 - COMPTE RENDU DES DIFFÉRENTS COMITÉS

2023-07-04

9.1.1 - COMPTE RENDU DU COMITÉ D'AUDIT

M. Alain Bois déclare que l'ensemble des transactions bancaires effectuées au cours du mois de juin 2023 ont été vérifiées et toutes les preuves ont été présentées.

9.1.2 - COMPTE RENDU DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

M. Denis Boies, M. Pierre Lizotte et M. Marc-André Dufour évoque la possibilité de travailler en régie la plateforme 20pi/20pi à être installée et annexée à la Salle du 125e.

## **10. AFFAIRES COURANTES**

2023-07-05

### **10.1 - OCTROI DU CONTRAT DE RÉFECTION DU VERSANT OUEST DE LA SALLE DU 125E**

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues pour la réfection du versant Ouest de la toiture de la salle du 125<sup>e</sup>.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu d'octroyer le contrat à Construction Pierre Bonenfant Inc. suite à son devis d'estimation numéro 4278.

### **10.2 - MARCHÉ AUX CAISSONS**

Présentation par Mme Amélie Jean du projet de murale à être peinte le 26 août 2023 sur le mur du garage municipal face au Marché aux Caissons. Deux (2) projets ont été soumis et la décision d'aller de l'avant avec le modèle à la couleur verte et brune a été prise.

2023-07-06

### **10.3 - PAVAGE DE DIVERSES ROUTES / DIRECTIVE DE CHANTIER DC002**

**CONSIDÉRANT** les travaux au Projet 2021-306 / Pavage de diverses routes par Construction BML, division de Sintra Inc.;

**CONSIDÉRANT** la directive de chantier DC-002, reçue le 3 juillet 2023, en lien avec ledit Projet;

**CONSIDÉRANT** l'ajout au Projet d'une section du 3e Rang Est à paver à l'intersection de la route du Moulin, tel qu'inscrit à ladite directive;

**CONSIDÉRANT** la longueur des travaux évaluée à trente mètres (30m) pour une largeur d'environ sept mètres (7m);

**CONSIDÉRANT** un coût supplémentaire anticipé d'environ dix mille cent cinquante dollars (10 150.00\$).

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. René Castonguay et unanimement résolu d'accepter la directive de chantier DC-002 en lien avec le Projet no 2021- 306.

2023-07-07

### **10.4 - MRC DE L'ISLET / ACHATS REGROUPÉS DU SERVICE INCENDIE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Louise doit procéder à l'achat ou à la vérification de certains équipements reliés au service incendie dans le cadre de son Plan de mise en oeuvre en sécurité incendie;

**ATTENDU** la possibilité de regrouper les municipalités dans le but d'uniformiser la demande de soumissions en plus de permettre la réalisation d'importantes économies d'échelle pour les municipalités participantes;

**ATTENDU QU'**une des démarches à faire avant de procéder à l'évaluation ou à l'achat de ces équipements est de demander des soumissions;

**ATTENDU QUE** la MRC de L'Islet a mis en place, dans le cadre de son Plan de mise en oeuvre en sécurité incendie, une structure d'achats en groupe afin de procéder auxdites demandes de soumissions pour les municipalités de son territoire.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Lizotte et unanimement résolu d'autoriser la MRC de L'Islet à procéder pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Louise à une demande de soumissions auprès des fournisseurs de services potentiels dans le but d'acheter ou d'évaluer certains équipements 1800 reliés au service incendie selon la liste des besoins de la Municipalité fournie à la MRC de L'Islet.

2023-07-08

**10.5 - REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LA ROUTE DE L'ÉGLISE / DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1**

**CONSIDÉRANT** la facture relative aux travaux réalisés à ce jour par la société Michel Gamache et Frères Inc. pour le remplacement d'un ponceau sur la route de l'Église au montant total de deux cent deux mille huit cents dollars et quarante-cinq cents (202 800.45\$), toutes taxes en sus;

**CONSIDÉRANT** la retenue contractuelle de dix pourcent (10%) prévue au devis de l'appel d'offres 2021-269, sujette à la production par l'entrepreneur de la quittance de tout sous-traitant ayant dénoncé son contrat à la Municipalité de Sainte-Louise;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement émise par M. Guillaume Bouchard, ingénieur, Bouchard Service-Conseil S.E.N.C., datée du 27 juin 2023.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu par les membres du Conseil d'autoriser un paiement à Michel Gamache et Frères Inc. au montant de deux cent neuf mille huit cent cinquante-deux dollars et quatre-vingt-quatre cents (209 852.84\$) suivant ladite recommandation.

Je, soussignée, Margot Rossignol, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles et suffisants pour assumer ladite dépense.

(signé) Margot Rossignol \_\_\_\_\_

Margot Rossignol  
Directrice générale et greffière-trésorière

2023-07-09

**10.6 - DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ / ARBRE-ÉVOLUTION COOP DE SOLIDARITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Louise a reçu une demande d'autorisation pour une aliénation et un lotissement déposé à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de la part d'une entreprise spécialisé en agroforesterie et basée à L'Islet;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'autorisation vise à l'aliénation et le lotissement du lot 6 343 500;

**CONSIDÉRANT QUE** pour rendre une décision, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) doit se baser sur l'article 58.2 et l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

**CONSIDÉRANT QUE** selon les critères formulés à l'article 62 de la LPTAA :

- 1° le potentiel agricole du lot 6 343 500 est constitué de sols de classe 4 à 7 (moyen à faible potentiel agricole);
- 2° les possibilités d'utilisation des lots 6 343 500 à des fins d'agriculture sont bonnes;
- 3° l'autorisation n'aura pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur leur développement bien au contraire, elle favorisera le développement d'une entreprise spécialisée dans la culture maraichère et sylvicole depuis déjà plusieurs années;
- 4° l'autorisation n'entraînera pas de contraintes relativement à l'application des lois et des règlements, notamment en matière d'environnement pour les établissements de production animale;

- 5° critère non applicable;
- 6° le projet visé n'altère en rien l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles;
- 7° l'autorisation n'aura aucun effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;
- 8° l'autorisation permet de maintenir des propriétés foncières de taille suffisante pour la réalisation d'activités agricoles;
- 9° critère non applicable;
- 10° critère non applicable;
- 11° critère non applicable.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Arnaud Caron-Danault et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Louise appuie la demande d'autorisation déposée à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec par Arbre-Évolution Coop de Solidarité pour l'aliénation du lot 6 343 500.

2023-07-10

**10.7 - APPUI À LA DEMANDE DE FINANCEMENT D'ARBRE-ÉVOLUTION COOP DE SOLIDARITÉ DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DE L'ISLET**

**ATTENDU** QU'Arbre-Évolution est une coopérative de solidarité qui favorise le mieux-être des communautés à travers une symbiose entre la forêt, l'humain et son environnement;

**ATTENDU QUE** l'équipe détient une solide expertise dans la plantation d'arbres, la restauration d'écosystème, l'aménagement comestible, les technologies du carbone et la transmission de connaissances;

**ATTENDU QU'**elle offre des services personnalisés pour réaliser des projets déterminants dans différents milieux de vie. Les visées premières étant l'implication des collectivités et la sensibilisation des jeunes à l'environnement;

**ATTENDU QUE** le Verger de l'évolution met en valeur un verger de plus de 2 000 plants de petits fruits nordiques, situé à même un site fantastique à flanc de falaise. C'est une initiative agroécologique à vocation pédagogique et sociocommunautaire. Elle encourage l'implication des collectivités et la sensibilisation des jeunes à l'environnement. Un bâtiment agricole à vocation scolaire et un immense chapiteau y ont été érigés afin d'y accueillir les jeunes participant aux différents projets;

**ATTENDU QUE** ses diverses associations avec les Carrefours jeunesse emploi, organismes communautaires et camps d'été de la région permettent de conscientiser la population à travers l'action terrain et de participer à des processus de réinsertion sociale.

Le projet agricole et ses objectifs;

- 1° Offrir un lieu inspirant qui met en lumière la vision d'Arbre-Évolution;
- 2° Assurer la bonne gestion des cultures du site (aronia, camerise, sureau, amélanche, noisette, cassis et pimbina);
- 3° Récolter les fruits, les vendre et/ou les transformer en jus; et
- 4° Générer des associations sociocommunautaires et citoyennes axées sur la sensibilisation environnementale et la création de liens sociaux.

**ATTENDU QU'**Arbre-Évolution Coop de Solidarité déposera sous peu une demande de financement au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de L'Islet;

**ATTENDU QUE** l'objectif de la coopérative est de faire l'acquisition de la terre sur laquelle se trouve le Verger de l'Évolution, qu'elle opère depuis 2019 et que le but de cette acquisition est d'assurer la survie du projet à moyen terme afin de poursuivre le développement du Verger. La coopérative étant actuellement locataire du lieu, ses membres souhaitent maintenant acquérir la terre pour entamer une deuxième phase de développement, alors qu'une première phase de revitalisation, d'opérationnalisation, d'investissement (immobilisation, plantation et entretien) et de dynamisation est effectuée.

**ATTENDU QU'**en s'appropriant de manière officielle le lieu, la Coop pourra mieux habiter et animer cette parcelle de territoire en consolidant ses partenariats, se liant à de nouveaux collaborateurs, développant de nouvelles activités et ainsi poursuivre le déploiement déjà bien entamé des activités du Verger dans notre haut-pays. Le Verger de l'évolution est entre autres l'hôte d'un projet éco éducatif novateur lié au Semoir, auquel ont participé plusieurs classes de l'école L'Orée-des-bois.

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Louise encourage la survie et la pérennisation d'un projet novateur qui:

- est dédié à la jeunesse et permet à plusieurs classes de l'école L'Orée-des-Bois de participer au programme de 3 ans du Semoir, dont le Verger est l'hôte
- souhaite s'ouvrir à la communauté à travers une nouvelle offre d'activités et d'événements communautaires (éco découverte, fête des récoltes, formations...) permettant de favoriser le sentiment d'appartenance, la transmission de connaissances et les liens intergénérationnels
- soutient la santé des communautés en planifiant son expansion à travers l'agriculture biologique et écoresponsable et en mettant en valeur les cultures indigènes
- participe à la vitalité de la Municipalité par son caractère novateur et éducatif ainsi qu'en mettant en valeur la richesse et la beauté des écosystèmes
- participe à la visibilité de la Municipalité puisque les activités de la coop se déroulent dans l'ensemble du Québec et établissent des liens avec des partenaires diversifiés et significatifs

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. René Castonguay et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Louise offre son appui à la demande de financement dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de L'Islet par Arbre-Évolution Coop de Solidarité.

2023-07-11

**10.08 - FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR VACANCES ESTIVALES**

Il est proposé par M. Pierre Lizotte et unanimement résolu que le bureau municipal soit fermé pour les vacances estivales les semaines débutant les 7 et 14 août 2023.

**11. - VARIA**

**12 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

2023-07-12

**13 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 21h10.

(signé) Denis Boies \_\_\_\_\_  
Denis Boies  
Maire

(signé) Margot Rossignol \_\_\_\_\_  
Margot Rossignol  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Je, soussigné, Denis Boies, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

(signé) Denis Boies \_\_\_\_\_  
Denis Boies  
Maire